## **QUESTIONS DIVERSES**

Au nom du groupe « Ludres Autrement », Monsieur LEFRANC souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur la question suivante :

1) Présence de tags dans différents endroits de la Ville.

En réponse, Monsieur KIELISZEK précise que la Communauté Urbaine a fait l'acquisition de deux machines spécifiques qui tournent sur l'ensemble des communes concernées. Il est prévu pour le jeudi 26 avril prochain, une intervention sur la Commune de Ludres. Il précise également que les services techniques municipaux font le maximum pour faire disparaître les tags dans les 24 heures.

2) Monsieur GAUZELIN intervient à propos de la piste de skateboard, suite à sa destruction par la tempête. Il déplore les dégradations constatées autour de l'Hôtel de Ville, sur la place Ferri et demande quelle est l'évolution de ce dossier.

En réponse, Monsieur DEFFOUN précise qu'il a rencontré les jeunes concernés par cette activité, lesquels lui ont remis un dossier et une documentation sur un projet d'aire d'évolution.

Monsieur KIELISZEK complète en annonçant qu'il a procédé à une étude technique de ces propositions, ainsi qu'à la recherche d'un emplacement, aux environs de l'Aire de Jeux Couverte. Il indique également que le coût de ce projet représente environ 160 000 F (génie civil + agrès).

Monsieur GAUZELIN apprécie les explications fournies et se réjouit de l'exécution rapide de ces travaux en faveur des jeunes.

- 3) Action éthique (de l'éthique sur les étiquettes).
  - Monsieur LEFRANC demande un vote du Conseil Municipal, dès la prochaine réunion, prenant l'engagement de :
    - a) n'acheter et ne distribuer que des fournitures scolaires dont la fabrication n'a pas requis l'emploi de main-d'oeuvre enfantine.
    - b) de mettre dans les futurs appels d'offres une clause de fabrication éthique.
    - Monsieur le Maire précise qu'il partage tout à fait ce point de vue, quant au respect du Droit de l'Homme. Toutefois, en matière d'appels d'offres, il se doit avant tout de respecter les règles appliables aux marchés

tout de respecter les règles applicables aux marchés publics. En ce qui concerne les fournitures scolaires, la décision revient aux directeurs d'école. Monsieur LEFRANC se propose de présenter les

documents réglementaires relatifs à cette question.

Monsieur le Maire estime que le vote sur ce point lors du prochain conseil municipal semble prématuré mais accepte d'engager une réflexion efficace sur ce sujet.

Monsieur LEFRANC acquiesce.